

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018, à 19 h, à la salle du conseil, située au 560, chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Hervé Taillon	Églantine Leclerc Vénuti
Carolyne Gagnon	Mireille Leduc
Bertrand Quesnel	René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Ginette Ippersiel, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Résolution no : 10937-2018
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Résolution no : 10938-2018**
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 28 février 2018

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter les comptes fournisseurs au 28 février 2018 tels que présentés au montant total de 225 169.50 \$

Chèques fournisseurs : C1800019 @ C1800036 = 17 262.41 \$

Paievements internet : L1800016 @ L1800028 = 31 598.99 \$

Paievements directs : P1800045 @ P1800083 = 146 588.43 \$

Chèque manuel :

Chèques salaires : D1800078 @ D1800136 = 29 719.67 \$

ET

Les bons d'engagement autorisés par la directrice générale et le directeur aux travaux publics, urbanisme et environnement : ENB1800005 @ ENB1800006 : 954.93 \$

Adoptée

La directrice générale secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038

La directrice générale certifie avoir reçu et dépose à la présente séance les formulaires DGE-1038 des personnes s'étant présentées à l'élection générale du 5 novembre 2017.

Ces formulaires sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 10939-2018

FACTURE DE RESTAURANT – SORTIE POMPIERS 1^{ER} JANVIER 2018

ATTENDU *Que la résolution 5881, adoptée par le conseil en date du 8 mai 2006 avise le service incendie qu'aucune facture de restaurant lors d'intervention n'est acquittée ou remboursée par la municipalité;*

ATTENDU *Que lors de l'incendie du 1^{er} janvier 2018, au 207, chemin du Marquis, les pompiers ont été déjeuner au restaurant Touti et l'addition a été facturée à la municipalité;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Mireille Leduc
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe reste sur sa position; la résolution numéro 5881, du 8 mai 2006 est toujours en vigueur et toute facture sera sous la responsabilité de la personne qui aura autorisé la dépense et elle devra l'acquitter.*

Toutefois, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe autorise l'achat de barres tendres et breuvages à être distribués lors d'interventions.

Adoptée

Résolution no : 10940-2018

RAPPORT ANNUEL 2017 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU *Que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;*

ATTENDU *Que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;*

ATTENDU *Que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;*

ATTENDU *Que le rapport d'activités 2017 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le rapport d'activités 2017, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.*

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 10941-2018

R.I.D.L. – 2^e versement Quote-part 2018

*Il est proposé par Hervé Taillon
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le deuxième versement de la Quote-part 2018 à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 39 407.00 \$, réparti comme suit :*

<i>Transport matières résiduelles :</i>	<i>02-451-10-951-00 :</i>	<i>9 680.00 \$</i>
<i>Élimination matières résiduelles :</i>	<i>02-451-20-951-00 :</i>	<i>9 035.00 \$</i>
<i>Transport matières recyclables :</i>	<i>02-452-10-951-00 :</i>	<i>1 453.00 \$</i>
<i>Traitement matières recyclables :</i>	<i>02-452-20-951-00 :</i>	<i>277.00 \$</i>
<i>Traitement rés. domestiques dangereux :</i>	<i>02-452-90-951-00 :</i>	<i>1 024.00 \$</i>
<i>Traitement des matériaux secs :</i>	<i>02-453-00-951-00 :</i>	<i>1 649.00 \$</i>
<i>Transport des matières organiques :</i>	<i>02-452-35-951-00 :</i>	<i>8 202.00 \$</i>
<i>Traitement matières organiques :</i>	<i>02-453-40-951-00 :</i>	<i>3 422.00 \$</i>
<i>Frais d'administration RIDL :</i>	<i>02-455-00-951-00 :</i>	<i>4 002.00 \$</i>
<i>Achat bacs roulants :</i>	<i>02-455-00-951-01 :</i>	<i>663.00 \$</i>

Adoptée

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 10942-2018
AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d’une soudeuse

*Il est proposé par René De La Sablonnière
Et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser au directeur aux travaux publics, une dépense pour l’achat d’une soudeuse.*

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-320-60-643-00.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 10943-2018
NOMINATION DU PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

*Il est proposé par Bertrand Quesnel
Et résolu à l’unanimité des membres présents, de nommer Monsieur Mario Robert pour siéger à titre de président au Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Adoptée

Résolution no : 10944-2018
NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA FONDATION DE LA MRC D’ANTOINE-LABELLE

*Il est proposé par René De La Sablonnière
Et résolu à l’unanimité des membres présents, de nommer Églantine Leclerc Vénuti pour représenter la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à la Fondation de la MRC d’Antoine-Labelle pour l’environnement période 2018 - 2020.*

Adoptée

Résolution no : 10945-2018
MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D’URBANISME – Location court séjour

*Il est proposé par Carolyne Gagnon
Et résolu à l’unanimité des membres présents, de confier le mandat à la MRC de modifier les règlements d’urbanisme en lien avec la récente demande de modification de zonage pour permettre la location court séjour et de recevoir un échéancier à cet effet.*

Adoptée

Résolution no : 10946-2018
APPUI D’UN PROJET DE SERRES COMMERCIALES – Dépôt de projet à la CPTAQ

ATTENDU *Que suite au dépôt d’un projet de serres et culture générale auprès de la municipalité, les demandeurs souhaitent déposer une demande d’inclusion en terre agricole auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et demandent l’appui de la municipalité à leur projet.*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Mireille Leduc
Et résolu à l’unanimité des membres présents, que la municipalité appuie un tel projet et toute démarche auprès des instances concernées par leurs demandes et/ou leur projet.*

Adoptée

Résolution no : 10947-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement, à assister à la formation « Rôle de l'officier municipal », qui se tiendra à Joliette les 3 et 4 avril. De payer les frais d'inscription au coût de 632.44 \$ plus taxes, et de rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-610-30-310-00 et 02-610-40-454-00.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

Résolution no : 10948-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 500.00 \$ à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe pour les activités 2018.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10949-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à Action Santé Plein-Air Chute-Saint-Philippe

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 4 000.00 \$ à Action Santé Plein-Air Chute-Saint-Philippe pour les activités 2018.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10950-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à Zone-Emploi d'Antoine-Labelle

Il est proposé par Hervé Taillon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 100.00 \$ à Zone-Emploi d'Antoine-Labelle pour l'évènement Place aux Jeunes (Séjours exploratoires 2018).

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10951-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger (Programme PAIR) au montant de 200.00 \$.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10952-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'École Henri-Bourassa – Activités scolaires 2018

Il est proposé par *Carolyne Gagnon*
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 1 500.00 \$ à l'École Henri-Bourassa – Activités scolaires 2018.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10953-2018
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention au Club de motoneige l'Aiglon de Chute-Saint-Philippe (2014) inc.

Il est proposé par *René De La Sablonnière*
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 3 000.00 \$ au Club de motoneige l'Aiglon.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 10954-2018
RÉSOLUTION D'INTENTION – ÉVÈNEMENT FESTI-BIÈRE

ATTENDU *Que l'entreprise Brisebois, Geneviève a déposé une demande auprès de la municipalité, pour l'organisation d'un Festi-Bière, sur les terrains de la municipalité allant du 30 juin au 1er juillet en avant-midi;*

ATTENDU *Que la demande consiste au prêt des locaux de la salle des loisirs pour loger les artistes ainsi que le terrain du 560 chemin des Voyageurs pour l'évènement et permettre le camping sauvage;*

ATTENDU *Que les employés de la voirie ne seront pas sollicités pour l'installation de l'évènement et le nettoyage à la fin de l'évènement, à l'exception de la manipulation des bandes de patinoire et de clauses qui pourraient être prévues au contrat suite à la rencontre avec les organisateurs de l'évènement;*

ATTENDU *Que certains élus ont suggéré le site du Chalet Robert St-Jean à la Baie des Canards;*

ATTENDU *Que des discussions plus approfondies sont nécessaires pour établir les règles et voir les contraintes et les avantages du lieu de l'évènement.*

Le conseiller Hervé Taillon veut que soit mentionné au procès-verbal qu'en raison de l'article paru dans le journal avant la prise de décision, il demande le vote :

<i>Hervé Taillon</i>	<i>Contre</i>
<i>Églantine Leclerc Vénuti</i>	<i>Pour</i>
<i>Carolyne Gagnon</i>	<i>Pour</i>
<i>Mireille Leduc</i>	<i>Pour</i>
<i>Bertrand Quesnel</i>	<i>Pour</i>
<i>René De La Sablonnière</i>	<i>Pour</i>

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti*
Et résolu à la majorité des membres présents, que la municipalité accueille favorablement la tenue de cet évènement et que cette résolution en est une d'intention de permettre l'évènement sous certaines conditions, à savoir :

1. L'entreprise devra déposer la preuve d'assurance pour un tel évènement et suite au dépôt, notre assureur devra approuver;
2. Les organisateurs doivent rencontrer les membres du conseil afin de présenter leur projet;
3. Discuter et établir les règles à inclure au contrat;
4. Déterminer l'endroit où se tiendra l'évènement;
5. Discuter avec l'employé en urbanisme d'une possible dérogation pour permettre le camping sauvage pour une nuit;
6. Et finalement, signer un contrat avec la municipalité.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 10955-2018

APPEL D'OFFRES SUR SEAO – Asphaltage partie du chemin du Progrès

Dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, afin de recevoir la subvention allouée à la municipalité au montant de 633 731 \$, nous devons finaliser les travaux avant le 31 décembre pour recevoir cette subvention.

Il est proposé par Bertrand Quesnel

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur aux travaux publics d'aller en appel d'offres sur SEAO, pour l'asphaltage d'une partie du chemin du Progrès.

Un montant est prévu au poste budgétaire 23-040-11-721.

Adoptée

Résolution no : 10956-2018

APPEL D'OFFRES pour la vente du camion Ford 1998

Il est proposé par René De La Sablonnière

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le directeur aux travaux publics d'aller en appel d'offres sur invitation pour la vente du camion Ford 1998 (10 roues) avec comme mise de départ de 25 000.00 \$

Adoptée

Résolution no : 10957-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'une remorque à asphalte chaude

Il est proposé par Carolyne Gagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser au directeur aux travaux publics, une dépense pour l'achat d'une remorque à asphalte chaude.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 23-040-50-731.

Adoptée

Résolution no : 10958-2018

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'un pick-up usagé

Il est proposé par Mireille Leduc

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser au directeur aux travaux publics, une dépense pour l'achat d'un pick-up usagé.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 23-040-50-730.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT # 284-2018 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE SUR NOS CHEMINS MUNICIPAUX

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Églantine Leclerc Vénuti à l'effet que sera présenté lors d'une séance ultérieure, le règlement # 284-2018 modifiant les limites de vitesse sur nos chemins municipaux, qu'un projet de règlement est déposé séance tenante, pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa de l'article 445 du code municipal.

PROJET DE RÈGLEMENT

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 284-2018 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE SUR NOS CHEMINS MUNICIPAUX

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS CHAPITRE 2

L'article 54 est modifié comme suit :

La correction, l'ajout, le retrait et/ou la modification de certains chemins inscrits ou non à l'intérieur de L'ANNEXE "R" qui seront inscrits comme suit :

ANNEXE "R"

Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excédant 50 km/h :

- Chemin Caché (Sur toute sa longueur)
- Chemin Calme (Sur toute sa longueur)
- Chemin Bienvenue (Sur toute sa longueur)
- Chemin Bellevue (Sur toute sa longueur)
- Chemin de l'Avenir (Sur toute sa longueur)
- Chemin de l'Aventure (Sur toute sa longueur)
- Chemin de l'Espoir (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Baie (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Chute (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Pinteraie (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Presqu'île (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Santé (Sur toute sa longueur)
- Chemin de la Traverse (Sur toute sa longueur)
- Chemin de Val-des-Cèdres (Sur toute sa longueur)
- Chemin des Belges (Sur toute sa longueur)
- Chemin des Lacs (secteur Val-Viger) (Entre les numéros civiques 1 et 27)
- Chemin des Pointes (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Barrage (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Boisé (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Lac-des-Cornes (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Lac-Pérodeau (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Lac-Vaillant (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Marquis (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Panorama (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Progrès (Secteur village) (Entre les numéros civiques 537 et 669)
- Chemin du Progrès (secteur Val-Viger) (Entre les numéros civiques 974 et 1033)
- Chemin du Quai (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Repos (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Soleil-Levant (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Vieux-Pont (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Tour-du-Lac-David Sud (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Tour-du-Lac-David Nord (Sur toute sa longueur)
- Chemin Tranquille (Sur toute sa longueur)
- Chemin des Voyageurs (Entre les numéros civiques 493 et 714)
- Terrasse Painchaud (Sur toute sa longueur)
- Montée des Chevreuils (Entre les numéros civiques 5 et 45)

Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excédant 70 km/h :

- Chemin Plaisance (Sur toute sa longueur)
- Côte des Merises (Sur toute sa longueur)
- Chemin des Pins-Gris (Sur toute sa longueur)
- Chemin du Progrès (Entre les numéros civiques 669 et 835)
- Montée des Chevreuils (Entre le numéro civique 45 et l'intersection du chemin du Barrage)

Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excédant 80 km/h :

- Chemin des Lacs (Entre le numéro civique 27 et l'intersection du chemin du Lac-des-Cornes)
- Chemin du Progrès (Entre le numéro civique 1 et l'intersection du chemin du Lac-Saint-Paul)
- Chemin du Progrès (Entre les numéros civiques 835 et 974)
- Chemin du Progrès (Entre les numéros civiques 1033 et 1210)

Chemins ou parties de chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse excédant 90 km/h :

- Chemin des Voyageurs "Route 311" (Entre l'intersection du chemin Côte des Merises et le numéro civique 493)
- Chemin du Progrès "Route 311" (Entre le 537 et l'intersection du chemin du Lac-Saint-Paul)
- Chemin du Lac-Saint-Paul "Route 311" (Sur toute sa longueur)

Ce règlement sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 25
Fin : 19 h 55

Personnes présentes : 14

Résolution no : 10959-2018
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 12 mars 2018 tel que rédigé par la directrice générale.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 10960-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

Adoptée

Il est 19 h 56

- ✚ Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

- ✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 12 mars 2018 par la résolution # 10959-2018.*